FRANCE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous souhaitez accueillir une jeune fille ou un jeune homme Au pair et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Notre principal souci est la sécurité et le bien–être de vos enfants. Nos jeunes filles et jeunes gens sont soigneusement sélectionnés afin de répondre à vos attentes. Nous sommes également très attachés à l'expérience de la candidate / du candidat avec des enfants qui doit correspondre à l'âge des vôtres.

Notre objectif est avant tout d'offrir à votre famille ainsi qu'à votre Au pair un réel encadrement personnalisé. En recevant votre dossier très tôt, nous aurons plus de chances de trouver la jeune fille ou le jeune homme dont vous rêvez. Votre dossier complet doit nous être adressé au moins huit semaines avant la date envisagée de l'arrivée de votre Au pair (4 mois minimum si vous avez besoin d'une personne avec permis de conduire sauf en période estivale)

Qu'est-ce qu'une personne Au pair:

La personne Au pair souhaite améliorer son niveau de français en s'intégrant dans une famille d'accueil française.
Elle s'occupe de vos enfants et effectue quelques tâches ménagères légères en rapport avec les enfants à raison de 25 heures par semaine.

Ce que nous vous proposons :

- Sélection et proposition d'un ou plusieurs dossiers de jeunes Au pair (dans le cadre de la formule intégrale et dans la mesure du possible)
- Mise en relation avec ces derniers
- Soutien dans les démarches administratives
- Organisation de l'arrivée de votre Au pair
- Aide dans le choix des cours de langues (pour un séjour de plus de 6 mois)
- Contacts réguliers tant avec votre Au pair qu'avec vous
- Aide à l'intégration de votre Au pair (organisation de réunions et de manifestations pendant l'année)
- Accès à un espace membre qui vous est dédié

Les plus de ce programme :

- Vous réalisez un échange culturel et une expérience humaine enrichissante pour tous
- Vous optez pour un système de garde souple
- Vous confiez vos enfants à une personne fiable, motivée et dynamique

Durée du placement :

Séjour de 6 à 12 mois pendant l'année, 2 à 3 mois l'été.

Les conditions :

- Fournir à votre Au pair une chambre individuelle (9 m2 et une fenêtre au minimum), la pension complète, de l'argent de poche (entre 80 et 100 € par semaine), un titre de transport mensuel, vous acquitter de cotisations URSSAF non déductibles (environ 220 € par mois) et souscrire à une assurance médicale privée
- Vivre proche d'un centre de vie (centre commercial, cinéma, étudiants, transports, bibliothèque, etc...)
- Votre Au pair doit pouvoir suivre des cours de français pour étranger dans une école ou université appropriée si elle / s'il reste plus de 3 mois.

Déroulement du placement de votre Au pair

Étape 1 :

Vous complétez votre dossier en ligne, réglez les frais de dossier :

- pour un placement de moins de 3 mois 100 € ou 80 € si vous avez sollicité l'année précédente notre aide
- pour un placement de plus de 3 mois 150 € ou 100 € si vous avez sollicité l'année précédente notre aide).

Vous nous transmettez par courriel éventuellement les documents manquants

Étape 2 :

Nous étudions votre demande et vous appelons pour discuter ensemble de votre projet.

Étape 3 :

Nous vous présentons de un à trois dossiers de candidats, le plus souvent de nationalités différentes et se rapprochant au mieux de vos critères. Chaque candidature est envoyée sous forme de fichier/s par courriel ou via un lien dropbox. Vous y trouverez une fiche d'inscription, une lettre de motivation, des références de garde d'enfants et/ou de moralité et quelques photos.
Nous tenons également à votre disposition les documents dits officiels comprenant entre autres son casier judiciaire, son niveau de français, ses diplômes ainsi qu'un certificat médical.
Vous nous indiquez sous 48h maximum le nom du/de la candidat/e avec laquelle vous souhaitez vous entretenir.

Étape 4 :

L'Au pair est intéressé/e pour discuter avec vous, vous convenez ensemble d'un rendez-vous téléphonique / visioconférence.

Étape 5 :

L'entretien s'est bien déroulé et d'un commun accord, vous confirmez le placement. Vous réglez les frais de placement et les option/s éventuelle/s.

Étape 6 :

Nous vous expliquons pas à pas la procédure afin d'organiser l'arrivée de votre Au pair et nous vous transmettons le dossier administratif.

Étape 7 :

Votre Au pair sollicite son visa si nécessaire et prend son billet pour venir en France.
Vous réglez les frais de suivi et les option/s éventuelle/s et vous l'accueillez à l'aéroport ou à la gare.

Qui sommes-nous ?

Implantée en France, *Fée rêvée* est spécialisée dans l'échange culturel et la mobilité internationale. Elle reste votre référence pour un séjour alliant échange culturel et perfectionnement linguistique et établit avec vous un lien vivant et personnalisé.
Nous respectons une charte de qualité assurant ainsi de meilleures garanties de service, compétence, sérieux et intégrité.

Nous proposons des départs toute l'année et nous nous chargeons de vous trouver le programme rêvé. Nos correspondants sur place ainsi que *Fée rêvée* sont à votre écoute durant tout votre séjour.
Vous avez le choix entre de nombreux programmes (Au pair, Demi-pair, Tutoring, Summer Camp, Jobs, Etudes, Gap Year) et de nombreuses destinations : USA, Canada, Chine, Australie, Nouvelle-Zélande, France, Angleterre, Irlande, Écosse, Pays-Bas, Espagne, Italie, Allemagne, ...

A très bientôt
Nathalie
Votre Spécialiste France

FÉE RÊVÉE marque exploitée par AHTH
111, avenue Victor Hugo 75116 Paris Cedex 16
09.81.04.82.80 - contact@fee-revee.com - www.fee-revee.com

Membre officiel ufaap union française des agences au pair Votre référence dans l'échange culturel — IAPA International Au Pair Association

CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'AU PAIR

Membre officiel ufaap union française des agences au pair Votre référence dans l'échange culturel — IAPA International Au Pair Association

Le séjour de votre Au pair : un échange culturel

Vous désirez accueillir au sein de votre famille un ou une jeune Au pair pour quelques mois.
Votre Au pair est un jeune étranger : il cherche à perfectionner son français dans le cadre de sa formation professionnelle. Vous aurez compris que ce mode d'accueil vous engage à le recevoir comme un membre de la famille et à favoriser son immersion dans la culture française.
Le placement Au pair est encadré par l'accord européen en date du 24 novembre 1969 et la Directive Européenne 2016/801 du 11 mai 2016 et il est, par conséquent soumis à une réglementation particulière. De plus, au regard de l'administration française, votre Au pair est appelé stagiaire aide-familial étranger. Nous pensons donc qu'il est nécessaire pour vous de connaître exactement les conditions d'accueil énumérées ci-dessous.

Les avantages d'un Au pair

- La personne Au pair est une personne dynamique, motivée et responsable : elle souhaite le plus rapidement possible s'intégrer à votre famille et s'immerger dans la culture française. Sachant qu'elle restera quelques mois dans votre famille, elle s'attachera à vos enfants et à votre famille : la personne Au pair sera un peu le grand frère ou la grande sœur qui vit encore à la maison et qui vous aide.
- Votre Au pair travaille 25 heures par semaine et l'emploi du temps que vous proposez correspond à celui d'une semaine « type ».
- Son travail consiste à vous seconder pour tout ce qui concerne les enfants, c'est-à-dire le rangement et le ménage de leurs chambres, la préparation de leurs repas, le repassage de leur linge, le rangement des pièces qui leur sont octroyées, les accompagnements à l'école, aux activités et loisirs, la surveillance des devoirs, etc.

En échange

- Vous vous engagez à privilégier l'échange culturel et traiter votre Au pair sur un plan d'égalité sociale : vous ne devez pas traiter la personne Au pair comme une femme de ménage.
- Vous lui offrirez une chambre individuelle propre et confortable (minimum 9 m2 et une fenêtre) dans votre foyer ou à quelques mètres de votre logement. Votre Au pair aura les clés de la maison.
- Vous lui offrirez tous ses repas que vous prendrez dans la mesure du possible en famille. Si vous êtes absents, vous prendrez le soin de lui laisser de quoi se nourrir à tous les repas.
- Vous lui donnerez son argent de poche chaque semaine. Cela pourra être également l'occasion de discuter avec votre Au pair : de le féliciter et / ou de lui demander d'améliorer certaines choses. En retour, il pourra vous faire part de ses impressions.
- En général, votre Au pair a son week-end de libre.
- Vous lui remettrez un titre de transport urbain (carte Navigo ou Imagin'r par exemple pour la région parisienne). Si votre Au pair se rend à pied à son école de langues, vous lui donnerez au minimum un carnet de tickets de métro/bus par mois afin que votre Au pair puisse se déplacer pendant son temps libre.

L'arrivée de votre Au pair en France

- Vous vous engagez à aider votre Au pair et à l'encadrer surtout à son arrivée en France.
- Vous l'accueillez à son arrivée à la gare ou à l'aéroport. En cas d'impossibilité de votre part, les frais de taxi seront à votre charge.
- Vous devez obligatoirement effectuer les démarches suivantes (Fée rêvée est à votre disposition pour vous y aider) :
  - officialiser son placement auprès de l'administration française,
  - le déclarer auprès de l'URSSAF (les cotisations s'élèvent à environ 220 euros par mois et incluent la Sécurité sociale), de la CPAM et de votre assurance habitation au plus tard dans les huit jours

qui suivent son arrivée. Nous vous conseillons également vivement la souscription d'une assurance complémentaire privée (nous vous indiquerons des assurances spécialisées).

- Si vous autorisez votre Au pair à conduire votre véhicule, pensez à l'assurer tous risques auprès de votre assureur.
- Vous l'aiderez à régler les formalités administratives (passeport, visa, obtention du titre de séjour Jeune Au pair si nécessaire, immatriculation à la Sécurité sociale, inscription à des cours de français, DGEF),
- Il faudra à votre Au pair quelques jours pour s'adapter à vos coutumes et à la nourriture française. Dans les premières semaines votre Au pair peut avoir le mal du pays. Aidez-le à surmonter sa mélancolie. En cas de difficulté pensez à en informer Fée rêvée.
- Vous l'aiderez à se repérer le plus rapidement possible : localiser l'école de vos enfants, se diriger dans la ville, savoir où prendre les différents moyens de transport, etc …
- Vous pouvez aussi l'autoriser à téléphoner à la maison. Nous vous conseillons de mettre à sa disposition un téléphone portable afin de pouvoir le joindre à tout moment.

Le séjour de votre Au pair chez vous

- Votre Au pair s'engage à s'adapter aux coutumes françaises. Être au pair exige non seulement de la responsabilité de sa part, mais aussi de la souplesse envers vos traditions familiales. Vous saurez l'accueillir comme un membre de votre famille.
- Votre Au pair est censé prendre ses repas avec sa famille d'accueil pour favoriser son apprentissage du Français. Si cela est, pour vous, difficile (contraintes horaires par exemple) pensez à prendre du temps pour discuter avec lui et en profiter pour faire le point.
- Vous devez lui laisser la possibilité de laver son linge.
- Soyez très discret : rentrez dans sa chambre uniquement avec son accord.
- Vous laisserez à votre Au pair suffisamment de temps libre durant la semaine pour suivre entre autres ses cours de Français (entre 4 et 10 heures par semaine). Bien évidemment, l'emploi du temps peut varier en fonction des imprévus (maladie des enfants, grève des transports, voyage professionnel) tout en respectant ses horaires de cours. En revanche, vous lui payerez ses heures supplémentaires si vous faîtes davantage appel à ses services.
- Si vous libérez votre Au pair pendant les vacances scolaires car vous n'avez pas besoin de son aide, il bénéficiera des mêmes conditions (logement, pension complète, titre de transport et argent de poche).
- Votre Au pair pourra prendre des vacances en vous informant bien à l'avance de son programme. Il peut prétendre à une semaine de vacances payées par tranche de six mois travaillés.
- Si vous décidez de vous séparer de votre Au pair en cas de mauvaise communication ou d'opposition, un préavis de 2 semaines minimum est exigé. Pendant cette période, votre Au pair continuera à exécuter ses tâches correctement. En contrepartie, vous lui verserez son argent de poche.
  De plus :
  - dans le cadre de la formule intégrale, vous devez en avertir au plus vite Fée rêvée. Cette dernière vous aidera dans la mesure du possible à chercher un autre Au pair.
  - dans le cadre de la formule simple, vous devez en avertir au plus vite Fée rêvée. Cette dernière ne vous proposera pas de remplacement d'Au pair.

Ses rapports avec vos enfants

Vous vous engagez naturellement à tout faire pour que les liens se tissent rapidement entre les enfants et votre Au pair. Vous lui confiez vos enfants et votre maison :

- Expliquez à votre Au pair toutes les règles de la maison. Nous vous invitons à les écrire sur papier. Cela permettra à votre Au pair de les traduire dans sa langue si nécessaire.
- Donnez-lui un maximum d'informations sur les habitudes de vos enfants (endormissements, régimes alimentaires, médicaments).
- Montrez-lui exactement ce que vous attendez de lui ou d'elle : comment gérer les conflits avec les enfants, son degré d'autorité avec eux, ce que vous permettez aux enfants ou pas, les règles de sécurité, etc.

Enfin, expliquez à votre Au pair vos problèmes et vos soucis. La communication est la meilleure solution pour l'aider à s'intégrer au sein de votre famille.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE FAMILLE D'ACCUEIL

Membre officiel ufaap union française des agences au pair — Votre référence dans l'échange culturel — IAPA International Au Pair Association

Frais de dossier / Frais de placement de suivi / Options

- Afin de pouvoir bénéficier de ses services, les familles d'accueil versent des frais de dossier à Fée rêvée:
  - les frais de dossier pour les séjours inférieurs à trois mois notamment durant l'été couvrent une période maximum de trois mois à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription.
  - les frais de dossier pour les séjours supérieurs à trois mois couvrent une année à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription et sont renouvelables à chaque date anniversaire.
- Les familles d'accueil versent également des frais de placement et de suivi comprenant :
  - dans le cadre de la formule intégrale :
    - l'étude du profil de la personne dont la famille a besoin,
    - la présentation et mise en contact avec nos candidats,
    - l'accompagnement dans les démarches administratives,
    - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
    - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
    - le remplacement de l'Au pair dans la mesure du possible,
  - dans le cadre de la formule simple :
    - l'accompagnement dans les démarches administratives,
    - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
    - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,

    NB : afin de garantir le sérieux de l'Au pair, la souscription à cette formule implique que l'Au pair s'inscrive à Fée rêvée et réponde aux conditions requises par cette dernière.
  - dans le cadre du prolongement du même Au pair :
    - l'accompagnement dans les démarches administratives,
    - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
    - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
- Les options :
  - l'envoi par courrier express sécurisé: Fée rêvée se chargera d'envoyer à l'Au pair les documents utiles pour la demande de visa.
  - la sélection d'un Au pair anglophone : Fée rêvée fera le maximum pour accéder à la requête de la famille d'accueil. Néanmoins, si aucune candidate anglophone ne correspond aux attentes de la famille, Fée rêvée se réserve le droit de proposer d'autres nationalités à la famille d'accueil.

Annulation / Remboursement

- Les frais de dossier sont exigibles à la réception du dossier et ne sont en aucun cas remboursables.
- Les frais de placement sont exigibles à la confirmation du placement de l'Au pair, les frais de suivi à la réception des détails d'arrivée de l'Au pair et / ou à l'obtention du visa de l'Au pair le cas échéant. Les options sont exigibles à l'exécution des celles-ci.
- Les frais encaissés sont en aucun cas remboursables et restent acquis de plein droit à Fée rêvée.
- Si Fée rêvée ou la famille ne trouve aucun candidat intéressé par les offres de la famille, cette dernière a la possibilité d'annuler sa demande ou de la reporter à une date ultérieure,
- Un désistement en cours d'année ne peut en aucun cas entraîner un remboursement, même partiel, des frais de placement, de suivi ni même des options.
- Fée rêvée se réserve le droit de :
  - rejeter la demande d'inscription d'une famille sans avoir à en donner les motifs,
  - interrompre ses services sans que la famille puisse prétendre à un remboursement même partiel des frais de placement et de suivi pour les motifs suivants :
    - placement de plus de deux Au pair dans la même année,
    - conditions d'accueil et de travail différentes de celles énoncées dans le dossier,
    - retard ou défaut de rémunération de l'Au pair, dépassement important du nombre d'heures,
    - renvoi abusif de l'Au pair sans préavis.

Engagement de la famille d'accueil

- Les enfants en charge de l'Au pair doivent être scolarisés ou bénéficier d'un mode de garde complémentaire. Dans le cas contraire, un des deux parents ne travaille pas.
- Lorsqu'un ou plusieurs candidats lui seront proposés, la famille devra informer Fée rêvée de son choix sous 48 heures.
- La famille d'accueil s'engage à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'accueil de l'Au pair et notamment de l'URSSAF, de la CPAM, etc ...
- Elle s'engage également à aider l'Au pair dans ses démarches pour la validation de son visa (DGEF) et / ou l'obtention de son titre de séjour auprès de la Préfecture si nécessaire.
- La famille doit également souscrire à une assurance privée couvrant les risques maladie et accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile, le rapatriement (nous vous conseillerons des assurances spécialisées). NB : les frais médicaux non couverts par la CPAM / assurance complémentaire sont à la charge de la famille d'accueil.
- La famille s'engage à prendre en charge la totalité des frais de déplacement de l'Au pair au service de la famille (transports en commun, essence du véhicule, parking et péage).
- Concernant les déplacements personnels de l'Au pair, la famille s'engage à prendre en charge tout ou partie du titre de transport mensuel de l'Au pair. Par exemple, pour une famille résidant sur Paris et sa région, la famille prendra en charge la moitié du Pass Navigo au minimum ou la totalité du pass Imagin'R si leur Au pair remplit les conditions de souscription de ce dernier.
- Dans le cas d'une rupture prématurée de placement, un préavis règlementaire de deux semaines est exigé. Celui-ci pourra être écourté ou prolongé avec accord des deux parties. Pendant le préavis, l'Au pair continuera à exécuter ses tâches correctement et la famille s'acquittera des sommes qui lui sont dues.

Engagement de Fée rêvée

- Si la famille d'accueil opte pour la formule intégrale, Fée rêvée s'engage à sélectionner rigoureusement les candidats susceptibles de répondre aux attentes de la famille et à en vérifier les références.
- Fée rêvée s'engage à accompagner la famille d'accueil dans les démarches administratives (notamment auprès du Consulat de France du pays d'origine de l'Au pair le cas échéant). Remarque : Fée rêvée ne peut en aucun cas être tenue responsable de la non obtention du visa long séjour ou du titre de séjour de l'Au pair ainsi que du retard et / ou demande complémentaire des différents services administratifs.
- En cas de refus de visa ou de problème avec l'Au pair :
  - dans le cadre de la formule intégrale, Fée rêvée s'engage à remplacer l'Au pair dans la mesure du possible. Néanmoins, si la famille refuse tout autre candidat, elle ne peut prétendre au remboursement même partiel des frais de placement et de suivi.
  - dans le cadre de la formule simple, Fée rêvée ne s'engage aucunement à remplacer l'Au pair.
  - dans le cadre du prolongement de l'accueil de la même personne, Fée rêvée ne s'engage aucunement à remplacer l'Au pair.
  - dans le cas d'une demande d'Au pair anglophone : Fée rêvée ne s'engage aucunement à remplacer l'Au pair par un autre Au pair de même origine.
- Pour assurer une meilleure intégration, Fée rêvée s'engage à organiser des réunions régulières avec la personne Au pair. Cela sera également l'occasion pour cette dernière de faire connaissance avec d'autres Au pair.
- Elle met à la disposition de la famille une notice d'information pour l'aider dans toutes ses démarches administratives. Fée rêvée ne pourra être tenue en aucun cas responsable des manquements de la famille à ce sujet ou des conflits entre les deux parties qui en découleraient.

Congés

L'Au pair aura une semaine de vacances payées par période de 6 mois travaillés.
Il bénéficie d'au minimum un jour de congé par semaine et d'un week-end libre dans le mois (selon la profession de la famille, voir avec Fée rêvée).
Il ne travaille pas les jours fériés.

Véhicule

Une famille d'accueil mettant un véhicule à la disposition de l'Au pair s'engage à contracter une assurance tous risques pour le véhicule prêté et ne prétendra à aucune indemnisation de la part de l'Au pair en cas de dommages, si l'utilisation de celui-ci est requise pour les services de la famille.
En cas de dommages lors d'une utilisation pour ses loisirs, l'Au pair pourra s'attendre à payer le montant de la franchise. Il appartient à la famille d'informer l'Au pair de toutes ces conditions.

Protection des données personnelles

Fée rêvée s'engage à protéger les données personnelles collectées. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de Fée rêvée et sont communiquées aux organismes partenaires, candidats, toute structure liée contractuellement et aux autorités de contrôle. Ces destinataires sont situés au sein de l'Union Européenne et également en dehors. Ils auront communication de toute donnée transmise dans votre dossier d'inscription (y compris vos coordonnées postales, email, profession, noms et âges de vos enfants, photos, etc ..).
Les informations sont conservées trois ans après la fin de nos derniers échanges et, le cas échéant, le temps nécessaire au règlement d'un contentieux. Elles peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. Les garanties ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles et les pays offrent un niveau de protection adéquat mais il est impossible de garantir une transmission de données sûre à 100 % via Internet ou un système de stockage de données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de retrait et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à Fée rêvée contact@fee-revee.com. De même, dans le cadre du RGPD, nous vous demandons de supprimer définitivement toutes les informations transmises concernant les candidats avec lesquels vous n'aurez pas confirmé un placement.

TARIFS

Membre officiel ufaap union française des agences au pair — Votre référence dans l'échange culturel — IAPA International Au Pair Association

DOSSIER	
★ Frais de dossier encaissés à réception de votre dossier	
pour un placement de moins de 3 mois	
Nouvelle famille	○ 100 €
Famille ayant déjà sollicité l'aide de Fée rêvée l'année précédente	○ 80 €
pour un placement de plus de 3 mois	
Nouvelle famille	○ 150 €
Famille ayant déjà sollicité l'aide de Fée rêvée l'année précédente	○ 100 €

PLACEMENT ET SUIVI	
★ Formule Intégrale : Fée rêvée trouve notre Au pair, nous guide dans les démarches administratives et aide à l'intégration de l'Au pair	
Accueil de moins de 3 mois	○ Placement : 120 € ○ Suivi : 120 €
Accueil de 4 à 6 mois	○ Placement : 260 € ○ Suivi : 260 €
Accueil de 7 à 12 mois	○ Placement : 390 € ○ Suivi : 390 €
★ Formule Simple : nous avons trouvé notre Au pair, Fée rêvée nous guide dans les démarches administratives et effectue le suivi de l'Au pair	
Accueil de 3 à 12 mois	○ Placement : 190 € ○ Suivi : 190 €
★ Prolongement de l'accueil de notre Au pair actuel(le)	○ Suivi : 150 €

OPTIONS	
★ Envoi des documents pour la demande de visa Nous souhaitons que Fée rêvée assure l'envoi en courrier express sécurisé (Chronopost international, DHL, etc …) des documents utiles pour l'obtention du visa et joindrons à cet effet un règlement de 150€	○ 150 €
★ Nous souhaitons accueillir un(e) Au pair anglophone native et joindrons à cet effet un règlement de : NB : Nous avons bien noté que dans le cas où Fée rêvée ne trouve pas de candidat(e) anglophone, cette dernière nous proposera d'autres nationalités	
Accueil de moins de 3 mois	○ 100 €
Accueil de plus de 3 mois	○ 200 €

Les frais de dossier sont encaissés lors du dépôt du dossier, les frais de placement sont encaissés à la confirmation du placement, les frais de suivi à l'arrivée de votre Au pair, les options au fur et à mesure de l'avancement de votre dossier

CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS

Membre officiel ufaap union française des agences au pair — Votre référence dans l'échange culturel — IAPA International Au Pair Association

	Formule Simple	Formule Intégrale	Prolongement de l'accueil de votre Au pair
Entretien personnalisé afin de vous connaître mieux et explication du programme	☑	☑	
Sélection et proposition de candidat/es susceptible de correspondre à votre famille Nb : chaque candidat/e a été rigoureusement choisi/e (entretien, dossier comprenant une fiche d'inscription, lettre de motivation, certificat médical, références, ..)		☑	
Entretien en visio avec votre Au pair avec explication du programme, vérification de son dossier et notamment des références	☑		
Organisation d'un entretien avec votre Au pair et conseils		☑	
Préparation des documents afin d'officialiser le placement de votre Au pair	☑	☑	☑
Accompagnement dans la demande de visa ou du titre de séjour si nécessaire	☑	☑	☑
Accompagnement à l'arrivée de votre Au pair (Welcome pack)	☑	☑	
Accompagnement dans les démarches administratives (URSSAF, CPAM, DGEF, etc)	☑	☑	☑
Conseils et médiation pendant le séjour de votre Au pair	☑	☑	☑
Suivi et intégration de votre Au pair (organisation d'événements, envoi des coordonnées d'autres Au pair)	☑	☑	☑
Remplacement en cas de départ prématuré de votre Au pair (et ce dans la mesure du possible)		☑	